

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze, le 04 novembre, à 16 h 30, le Conseil Municipal de la commune de L'ILE D'ARZ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Daniel LORCY, Maire.

**Etaient présents - 11** : Mesdames Anne CUSTINE, Marie-Thérèse LEBRETON, Nadège LE ROUX, Sylvie MARCHIENNE, Marie-Hélène STEPHANY, Messieurs Frédéric BOUDAUD, André BOYDRON, Michel BOINOT, Jacques POIDVIN, Gérard TATIBOUËT.

**Etaient Absents** : /

Madame Anne Custine est nommée comme secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Monsieur le maire tient à féliciter la troupe du théâtre pour leur contribution et belle prestation lors des représentations.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2011**

Après en avoir délibéré, le CONSEIL décide d'approuver à l'Unanimité des membres présents lors du conseil municipal du 9 septembre 2011.

Madame Sylvie MARCHIENNE s'abstient étant absente au conseil municipal du 9 septembre 2011.

### **2) REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DEPLACEMENTS AUX ADJOINTS :**

M. Le Maire lit le bordereau suivant :

Le 24 septembre 2010, le Conseil Municipal a voté le principe de remboursement de frais de déplacement sur le principe suivant :

Considérant l'article L 2123-18 -1 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de réunions hors de la commune, les élus qui ne bénéficient pas d'indemnités de fonction peuvent être remboursés de leurs frais de déplacement. Pour ce qui concerne les élus avec indemnités de fonction, leurs déplacements pourront leur être remboursés au cas par cas selon le montant des frais après délibération du Conseil.

Ces remboursements sont engagés à l'occasion des réunions :

- de la communauté d'agglomération de Vannes
- du conseil général
- du conseil régional
- du SIAGM
- ou de tout autre déplacement lié à leur fonction d' élu.

Les dépenses engagées à ce titre par les élus seront remboursées par la Mairie selon les modalités qui suivent, sur présentation d'un RIB :

- ✓ les frais kilométriques liés au déplacement, sur présentation de la copie de la carte grise et du permis de conduire,
- ✓ des nuitées d'hôtel sur présentation de la facture,
- ✓ des frais inhérents au déplacement (repas etc...) sur présentation de la facture.

C'est ainsi que pour le Festival des Insulaires, les 16-17-18 septembre 2011, les deux adjointes ont dû se rendre à l'Ile d'Yeu la veille de l'ouverture officielle du Festival de manière à installer le stand de la commune. Ceci a entraîné des frais supplémentaires pour les élues que les autres participants n'ont pas eu à supporter.

De ce fait Mme Stéphany a produit une facture de 70 € pour les frais d'hôtel, de 10 € 25 pour le matériel du stand transporté facturé la compagnie maritime, Mme Lebreton 70 € pour les frais d'hôtel et 38 € pour le gardiennage du véhicule ainsi que 330 kms aller-retour à 0.536 € du Km pour un véhicule de 5cv donc 176.88 €, ce qui fait 80,25 € pour Mme Stéphany et 284.88 € pour Madame Lebreton.

Pas de question de la part de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL décide avec 9 votes Pour, les deux personnes concernées ne prenant pas part au vote, d'autoriser le remboursement des frais de déplacement des adjointes tels que présentés à ce bordereau.

### **3) PROJET DE SALLE D'EXPOSITION ET DE MUSEE DU PATRIMOINE**

M. Le Maire lit le bordereau suivant :

La Commune possède un bâtiment sur la place de La Grée qui a servi tout d'abord de local pour les pompiers puis de garage pour le matériel roulant de la Commune. Suite à la construction de la zone artisanale, la Commune bénéficie maintenant de locaux et d'emplacements extérieurs pour ses véhicules.

De ce fait ce bâtiment pourrait être détruit, car hors normes, et un nouveau bâtiment pourrait servir de lieux d'exposition et de musée.

Si aujourd'hui la salle communale du Gourail accueille de nombreuses activités : bibliothèque, chorale, yoga, expos, repas festifs, assemblées générales etc... les expositions ne peuvent occuper cette salle que pendant un temps très limité du fait des nombreuses activités qui s'y déroulent. Or l'île d'Arz a la chance de posséder plusieurs artistes dans des domaines différents : photographes, peintres, sculpteurs, potiers et céramistes. D'autre part la Mairie a été contactée à de nombreuses reprises, pour des expositions lors de manifestations telles que la Semaine du Golfe, le Festival des Photos de Mer etc... et elle n'a donc pas pu répondre favorablement à ces demandes. De plus, des particuliers artistes extérieurs à la Commune (peintres et photographes essentiellement) ont effectué les mêmes demandes pour exposer leurs œuvres. Un lieu d'expositions ouvert à l'année permettrait de répondre à ces demandes.

Enfin, le patrimoine maritime, agricole, économique, faunistique, floristique etc... de l'île permettrait la création d'un petit musée qui pourrait illustrer ce qu'on appelle « l'île des Capitaines » en élargissant cette notion au pourtour du Golfe. Ces deux espaces seraient des lieux de rencontre culturels entre îliens et entre îliens, visiteurs et artistes.

D'autre part, il y aura une mise en valeur des objets que possèdent les ileदारais : maquettes de bateaux, tableaux des bateaux commandés par les ileदारais, matériels divers : octants, sextants,

rôles d'équipage, loch etc... Sans parler des cartes maritimes tracées par nos commandants et beaucoup d'autres objets. Ce musée, en particulier, donnera une nouvelle vie à notre patrimoine et à notre histoire et à celle du Golfe (sinagots, marais salants de Lasné etc...)

Il s'agit donc, après démolition du bâtiment actuel, de construire un bâtiment en trois parties : une partie accueil d'environ 15 m2, une partie consacrée aux expositions d'environ 80 m2 et une partie musée d'environ 230 m2.

L'île d'Arz reçoit chaque année la visite d'environ 200.000 personnes. Au printemps et en automne les marcheurs sont très nombreux à venir sur notre île de même que les scolaires, ce lieux d'expositions et ce musée seraient un plus pour leurs visites. Ces deux salles devraient permettre un étalement de l'afflux touristique contribuant ainsi à un tourisme durable et mieux régulé dans les périodes en dehors de la haute saison.

Pour ce qui est du mode de gestion, le nettoyage des locaux serait effectué par du personnel communal. La tenue de la billetterie pourrait être assurée par les membres d'une association à créer ou par les entrées.

Enfin, il est important de pouvoir s'appuyer sur les compétences d'un muséographe qui assurera le rythme des expos du musée (salle des expos temporaires). Ces heures pourraient être partagées avec les musées d'Étel et de la Roche-Bernard qui ont un musée de type maritime. Le coût de ces heures ponctuelles pourrait être pris en charge par la commune, les recettes de ce poste venant des entrées.

On peut chiffrer, a minima, les visiteurs potentiels du musée à 2 % du nombre total des touristes, soit environ 4000 personnes par an, pour une entrée adulte à 4 €, d'où un total de 16.000 € de recettes par an.

Dans l'attente du vote du budget 2012 et des subventions à recevoir, le plan de financement provisoire serait le suivant :

**DEPENSES :**

Démolition et construction :	492.000 €
Honoraires techniques :	98.400 €
Muséographie :	20.000 €
Matériel expos :	40.000 €
Total :	<b>650.400 € HT - 127.478 TVA - 777.878 € TTC</b>

**RECETTES :**

FNADT :	260.160 € (40%)
CG 56 :	76.250 € (12%)
Communauté Agglo :	130.080 € (20%)
Commune :	183.910 € (29%)
Total	<b>650.400 € HT</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE à l'Unanimité de solliciter les collectivités territoriales pour des subventions les plus élevées possibles, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier de demandes de subventions.

Le vote du plan de financement définitif interviendra après le vote du budget communal 2012, en fonction des subventions qui seront assurées.

Monsieur Boinot : demande d'où viennent les chiffres qui les a estimés ?

Monsieur Lorcy : répond que c'est Monsieur Brannelec Architecte au CAUE qui a fait les estimations financières et les plans et moi-même j'ai estimé les 2 % de visiteurs potentiels annuel.

- Madame Le Roux : demande combien y a-t-il de visiteurs durant l'année au Moulin ?
- Madame Le Breton : répond qu'il y a 5000 visiteurs environ par an mais il faut noter que l'entrée est gratuite, sauf pour les groupes.
- Madame Le Roux : dans ce cas 4 € paraît raisonnable pour l'entrée.
- Monsieur Boinot : demande si ce bâtiment pourrait être construit en 2014 et dans ce cas le statut du Gourail resterait en l'état jusqu'à cette date. A savoir que le Gourail a été fait initialement pour les associations.
- Monsieur Lorcy : répond que le démarrage des travaux pourrait se faire courant 2012 pour une ouverture en 2013 selon ce qui sera possible au budget 2012.
- Monsieur Boudaud : trouve que l'idée est bien par rapport au budget ; mais quant est-il de l'endettement de la commune sur les prochaines années ?
- Monsieur Lorcy : répond qu'il n'est pas prévu d'emprunt, le financement est basé sur des subventions (environ 70%) et sur la trésorerie. Quant à l'endettement de la commune, il représente 2% du budget de fonctionnement et 4% du budget d'investissement.
- Monsieur Boudaud : c'est quand même de l'argent qui doit rentrer même si c'est la trésorerie.
- Monsieur Lorcy : c'est effectivement de la trésorerie et le plan de financement est fixé sur 2012.
- Monsieur Boinot : pour l'instant c'est attendant aux subventions ?
- Monsieur Lorcy : confirme.
- Monsieur Tatibouet : Peut-on faire travailler les architectes de l'Ile ?
- Monsieur Lorcy : La loi nous fait obligation de lancer un appel d'offres ouvert qui passera dans la presse locale et sur le site d'e-megalis (site dématérialisé en ligne).
- Madame Marchienne : ce projet est bien et au niveau financement on aura sûrement des aides. Mais ne serait-il pas possible d'utiliser les deniers pour la consolidation des cales et digues, ce qui permettrait de servir à tout le monde aux gens de l'île plutôt qu'aux touristes ?
- Monsieur Lorcy : l'un n'empêche pas l'autre, le financement du projet fera partie du budget 2012, tandis que les travaux sur les digues et cales sont déjà budgétés sur 2011.
- Madame Marchienne : dans les autres budgets on a votés des piquets de renfort pour les aménagements côtiers et je pense qu'il est nécessaire de protéger les zones inondables.
- Monsieur Tatibouet : il serait peut être nécessaire de déménager le terrain de camping.
- Monsieur Boinot : acquiesce, mais il n'y a pas de terrain disponible pour pouvoir y placer le camping.
- Madame Le Roux : il faut noter qu'il y aura des fonds émanant des ventes de terrain ; il sera donc possible de réaliser les deux projets parallèlement.
- Monsieur Boinot : la subvention de ce projet peut être revue à la baisse étant donné que l'état revoit tout à la baisse.
- Monsieur Lorcy : Tout est toujours possible, mais une fois accordées les subventions seront définitives.
- Monsieur Boudaud : les subventions sont payées par les citoyens et il y a une augmentation des impôts telle que la taxe d'aménagement, alors que la commune demande des subventions.
- Monsieur Lorcy : la commune n'augmente pas les impôts, ce sont les bases des impôts qui augmentent et qui sont le fait de l'Etat et pas de la commune qui n'augmente pas les taux locaux depuis des années.
- Monsieur Lorcy : récapitule le motif de ce bordereau : il s'agit bien d'une demande d'autorisation au Conseil pour obtenir des subventions, le plan de financement sera finalisé lors du budget 2012.

Monsieur Boinot : demande qu'il soit rajouté au bordereau « ...Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier de demande de subventions »...

#### **4) PROCEDURE DE REVISION SIMPLIFIEE DU PLU POUR LA ZONE NI de la Place de la GREE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé le 26 février 2007 et qu'il a été modifié par délibération du Conseil Municipal du 02 février 2010 et du 8 avril 2011.

Il indique qu'il est indispensable de remanier le document d'urbanisme pour tenir compte de projets nouveaux apparus depuis la dernière modification simplifiée du 8 avril 2011 en vue d'autoriser la construction d'un projet d'équipement culturel, sur un terrain actuellement inscrit en zone NL. Un P.L.U peut être modifié à condition qu'il ne soit pas porté atteinte à son économie générale et que la modification ne réduise pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle, et qu'elle ne comporte pas de graves risques de nuisances.

La procédure de révision simplifiée est régie par l'article L123-13 du code de l'urbanisme et il convient par ailleurs, de préciser les modalités de concertation avec la population et les personnes publiques associées sur ce dossier. Le projet, d'abord notifié aux personnes publiques concernées, est soumis à enquête publique et ensuite approuvé par délibération du Conseil Municipal.

- L'île d'Arz a la chance de posséder plusieurs artistes dans des domaines différents : photographes, peintres etc. La Mairie a été contacté a de nombreuses reprises pour des expositions lors de manifestations culturelles du secteur et elle n'a pas pu répondre favorablement à ces demandes faute de locaux. Enfin des particuliers artistes (peintres et photographes essentiellement) ont effectué les mêmes demandes pour exposer leurs œuvres. C'est pourquoi un lieu d'expositions ouvert à l'année permettrait de répondre à ces demandes.
- Enfin, le patrimoine maritime, agricole, économique, faunistique, floristique etc... de l'île permettrait la création d'un petit musée du patrimoine qui pourrait illustrer ce qu'on appelle « l'île des Capitaines » en élargissant cette notion au pourtour du Golfe intégrant ainsi les sinagots, les marais salants de Lasné etc...
- Il s'agirait de construire un bâtiment en trois parties d'un total d'environ 350 m2

A cet effet, il est nécessaire de lancer une procédure de révision simplifiée du PLU. En effet la zone sur laquelle se situe le projet, côté est de la Place de La Grée, est en zone NI « Espace à caractère naturel destiné à accueillir des activités extérieures de loisirs ».

Il est donc indispensable de modifier la nature de la zone et la faire passer en un secteur à vocation d'extension de l'urbanisation avec un emplacement réservé à un équipement communal de type culturel.

- Monsieur Boinot : demande s'il y a déjà eu une réponse de la part de la Communauté d'Agglomération ?
- Monsieur Lorcy : oui.
- Madame Le Roux : combien de temps cela va-t-il prendre ?
- Monsieur Lorcy : Au moins 3 mois. La Communauté d'Agglomération nous a indiqué qu'il est nécessaire de changer la zone qui passerait de NI à UBc (zone espace culturel).
- Monsieur Boinot : la transformation d'un espace naturel en une zone construite est quelque chose de difficile à obtenir mais possible car il y a déjà des bâtiments existants.
- Monsieur Lorcy : Il ne s'agit pas d'un espace naturel mais d'un espace de loisirs.
- Madame Lebreton : Que se passe t-il si on change le zonage de la Grée et que l'on ne peut pas faire ce musée ?

- Monsieur Lorcy : La zone restera une zone UBc, soit elle restera UBc sans le musée ou il y aura la possibilité de changer le zonage si besoin est.
- Monsieur Boudaud : à partir de quel endroit commence la zone NL ?
- Monsieur Lorcy : La zone NI comprend l'espace devant les bâtiments actuels jusqu'au chemin qui va vers Grévin et au Gourail, par contre de l'autre côté de la route, sous les arbres, c'est une zone NDs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de voter à l'Unanimité les dispositions suivantes :

- Décide d'engager une révision simplifiée pour permettre la réalisation d'un équipement culturel.
- Décide que la concertation avec la population sera organisée dans le cadre d'une réunion publique.
- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de la concertation et de procéder aux formalités prévues à l'article L123-13 du code de l'urbanisme.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

#### **5) MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 8 AVRIL 2011 SUR LE PROJET DE HANGAR AGRICOLE ET LABORATOIRE - NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT**

Mme Nadège Le Roux lit le bordereau suivant :

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2011, il a été prévu la construction d'un hangar agricole ainsi que des locaux pour la transformation du lait et un point de vente en direct des produits agricoles.

Il a été alors précisé que la Commune souhaitait avoir la maîtrise d'ouvrage sur la construction du hangar et du bâtiment de transformation de manière à gérer ces bâtiments dans le temps en cas de changement d'agriculteurs.

A l'époque les travaux étaient estimés à **148 234 € HT** avec le financement prévisionnel suivant :

- ✓ Conseil Général 20%, soit 29 646 €.
- ✓ FNADT AIP/Région/État pour 40%, soit 59 293 €.
- ✓ Programme Leader 16%, 23 717 €.
- ✓ Commune 35 578 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait alors donné son accord sur tous ces points, tout comme il avait autorisé le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Aujourd'hui l'estimation des travaux et le plan de financement ont évolué. Aussi afin d'être en conformité avec les dossiers de demandes de subventions auprès des collectivités, il nous faut mettre à jours les différents éléments du dossier.

En effet le coût des travaux HT est aujourd'hui estimé à 118.658 € (suppression de la toiture végétalisée), la maîtrise d'œuvre à 9490 € (8%), les branchements divers (eau, électricité, assainissement) à 4208,95 €.

Le total des travaux, avant les résultats de l'appel d'offre, s'élève désormais à **132.356,95 € HT** ou **158.298,91 € TTC**.

### Le plan de financement devient le suivant :

- FNADT Etat/Région : 40.811 € HT soit 30%
- Conseil Général 20.000 € (allocation maximum soit 15%)
- Programme Leader : 19.234 € soit 15%
- Recettes des loyers sur 10 ans : 22.000 € soit 17%
- Autofinancement : 30.311,95 € HT soit 23%

- Madame Custine : souhaite connaître pourquoi les pourcentages changent-ils ?
- Monsieur Lorcy : répond que le Conseil Régional, qui subventionne en partie le projet, a voulu que l'on indique les loyers, c'est leur principe.
- Monsieur Boinot : constate qu'avec le nouveau calcul, la participation de la commune représente 40 %
- Monsieur Lorcy : confirme que c'est la même chose que pour la zone artisanale du Douéro, le Conseil Général souhaitait que l'on fasse apparaître les loyers.
- Monsieur Bonnot : demande si l'on supprime la toiture végétalisée on met quoi ?
- Monsieur Lorcy : il est prévu d'y mettre des bacs aciers, comme sur le hangar
- Monsieur Boudaud : demande la hauteur du bâtiment.
- Madame Le Roux : répond qu'il est haut de 7 mètres au maximum.
- Monsieur Boudaud : demande ce qu'il est advient du container laboratoire ?
- Madame Le Roux : répond que la commune aménage l'enveloppe extérieure et les locataires aménagent l'intérieur. Cela veut dire qu'on garde l'enveloppe et que l'on peut louer tel que, si les personnes libèrent le bâtiment.
- Monsieur Lorcy : intervient en insistant qu'il ne s'agit pas là d'un problème de rédaction mais plutôt d'un problème de budget.
- Madame Custine : fait remarquer qu'en fait on n'a pas le choix ?
- Monsieur Lorcy : répond que non, à l'heure actuelle on na pas le choix, c'est lancé donc maintenant on doit attendre la procédure.
- Monsieur Boudaud : demande si le budget doit être revu ?
- Monsieur Lorcy : répond que non, même si on n'a pas encore le résultat des appels d'offres. Cette modification est faite uniquement pour que les chiffres des dossiers de demandes de subventions soient les mêmes sur tous les documents.
- Madame Le Roux : demande quand se fera l'ouverture des plis ?
- Monsieur Lorcy : répond le 21 novembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
DECIDE de solliciter les collectivités territoriales et l'Etat ainsi que le programme Leader pour des subventions les plus élevées possibles,  
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

### **6) TARIFS COMMUNAUX 2012**

Monsieur Poidvin lit le rapport suivant :

Il est proposé au Conseil de revoir les tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du 1er janvier prochain.

Monsieur le maire donne pour information à l'assemblée que le camping a réalisé pour la saison 2011, un chiffre d'affaires de 80.276 k€.

**CAMPING :**

Il a été décidé en commission qu'il y aurait un tarif préférentiel pour le personnel saisonnier sur présentation de leur contrat de travail, soit pour une tente une personne.

CAMPING	TARIFS 2011	Tarifs 2012 + 2%
Adultes	4,05 €	4,10 €
Enfants (moins de 7 ans)	1,16 €	1,20 €
Emplacement caravane	2,55 €	2,60 €
Branchement électrique	2,80 €	2,85 €
Animaux	1,85 €	1,90 €
Tente emplacement	2,55 €	2,60 €
Garage Mort	1er janvier 2012 au 31 mars et 1er septembre au 31 décembre 2012 : 0,90/jour	0,92 €
Caravane inoccupée des résidentiels	Du 1er avril au 31 août 2012 : 5,70 €/jour	5,75 €
Douche (résidentiels et campeurs)	GRATUIT	GRATUIT
Douche (personnes extérieures)	1,70 €	2,00 €
Utilisation lave linge	3,60 €	3,65 €
Pain de glace	0,50 €	0,50 €
Tractage caravane aller simple	30,00 €	31,00 €
Sur présentation d'un contrat de travail du saisonnier, le tarif est à 90 € par mois pour une tente d'une personne		
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'unanimité</b>		

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE	TARIFS 2011	Tarifs 2012 + 2%
Redevance d'occupation du domaine public (terrasses sans plancher, espaces commerciaux)	35,20 €/m <sup>2</sup>	35,90 €/m <sup>2</sup>
Redevance d'occupation du domaine public pour les terrasses sur plancher	49,50 €/m	50,50 €/m
Place de parking à Barrarach	170,00 € TTC/an	173,50 €/an
Garage à Barrarach	600,00 €/an	612,00 €
Remise d'une nouvelle carte magnétique pour Barrarach, en cas de perte ou vol	43,00 €	45,00 €
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à 9 voix Pour et 2 voix Contre</b>		

CONCESSIONS CIMETIERE	TARIFS 2011	Tarifs 2012 + 2%
Concession 15 ans	150,00 €	153,00 €
Concession 30 ans	300,00 €	306,00 €
Columbarium 15 ans	370,00 €	377,00 €
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

TAXE DE SEJOUR	TARIFS 2011	Tarifs 2012 + 2%
Hôtels	0,44 €	0,45 €
Meublés, locations, gîtes, résidences hôtelières, centre d'hébergement	0,39 €	0,39 €
Camping municipal	0,23 €	0,25 €
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

SALLE POLYVALENTE	TARIFS 2011	Tarifs 2012
<b>Location 1 jour</b>		
* <u>aux particuliers résidents et entreprises ayant leur siège social sur l'île d'Arz :</u>		
- <u>location avec la cuisine :</u>	300 € pour 8 heures (40 euros par heure supplémentaire) 60 €/heure	300 € pour 8 heures (40 euros par heure supplémentaire) 60 €/heure
- <u>location sans la cuisine :</u>	200 € pour 8 heures (40 € par heure supplémentaire)	200 € pour 8 heures (40 € par heure supplémentaire)
<b>Location 2 jours</b>		
* <u>aux particuliers résidents et entreprises ayant leur siège social sur l'île d'Arz :</u>		
- <u>location avec la cuisine :</u>		450,00 €/2 jours
- <u>location sans la cuisine :</u>		300,00 €/2 jours
* <u>autres particuliers, autres associations, autres entreprises :</u>		
- <u>location avec la cuisine :</u>	700 € pour 8 heures (70 € par heure supplémentaire) 105 €/heure	700 € pour 8 heures (70 € par heure supplémentaire) 105 €/heure
- <u>location sans la cuisine :</u>	500 € par tranche de 8 heures (70 € par heure supplémentaire)	500 € par tranche de 8 heures (70 € par heure supplémentaire)
* <u>autres particuliers, autres associations, autres entreprises :</u>		
- <u>location avec la cuisine :</u>		1000,00 €/2 jours
- <u>location sans la cuisine :</u>		750,00 €/2 jours

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité**

- Monsieur Boinot : demande si les prix de la commune sont compétitifs en prenant l'exemple des « Douanes ».
- Madame Lebreton : répond que la commune n'est pas en concurrence et que les gens préfèrent aller aux « Douanes » ou bien passer par le restaurant l'Escale lorsqu'ils prennent la salle.
- Madame Le Roux : ajoute également que la commune n'est pas là pour faire concurrence à ces deux prestataires.
- Monsieur Lorcy : confirme effectivement ces propos.
- Monsieur Boinot : ajoute que ça veut dire que le tarif ne doit pas être au-dessus des autres commerçants.

ENTRETIEN VEGETAL	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Broyage de branches chez les particuliers (comprend 1 agent communal, tracteur et broyeur)	75,00 € la demi-journée (3h30) 150,00 € la journée (7 heures)	75,00 € la demi-journée (3h30) 150,00 € la journée (7 heures)
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

TERRE PLEIN DE BELURE	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Local commercial (Thierry LORY)	281,90 €	288,00 €
Local commercial (Arz location)	1974,00 €	2013,00 €
Local ouvert	470,00 €	479,00 €
Surfaces non couvertes	6,60 €/m <sup>2</sup>	6.75 €
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

INTERNET ET PHOTOCOPIES	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Référencement sur le site Internet pour les entreprises et artisans n'ayant pas leur siège social sur l'Ile d'Arz	15,00 €	15,00 €
Photocopies :		
Format A4 Recto :	0,20 €	0,25 €
Format A3 :	0,25 €	0,30 €
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

LOGEMENTS GRANDE VIGNE	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Les loyers correspondant aux logements de la Grande Vigne ont été diminués fin 2011 et son maintenus en 2012		
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'Unanimité</b>		

TENTE DE RECEPTION	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Tarifs hors associations Ildaraises	250,00 € (1 tente) 400,00 € (2 tentes) 550,00 € (3 tentes)	250,00 € (1 tente) 400,00 € (2 tentes) 550,00 € (3 tentes)
<b>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ces dispositions à l'Unanimité</b>		

Madame Le Roux : fait remarquer qu'il existe maintenant des barnum avec un système pliant, qu'il sont montés en 5 minutes et qui plus est sont robustes. Le temps de montage étant rapide il n'y a pas besoin de beaucoup de personnel et de les placer à l'avance donc pas de vandalisme.

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE D'UN COMMERCE	TARIFS 2011	Tarifs 2012
---	-------------	-------------

AMBULANT		
Occupation	1 €/m2 par jour	1 €/m2 par jour
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'Unanimité		

REPAS ADULTES	TARIFS 2011	Tarifs 2012
Repas	4,57 €/repas	4,65 €/repas
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte cette disposition à l'Unanimité		

## 7) DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA DIFFUSION DU SPECTACLE VIVANT

Madame Anne Custine lit le bordereau suivant :

Considérant la programmation des spectacles culturels pour l'année 2011/2012,

\* **Le samedi 17 mars 2012** : spectacle « *L'oignon de Trévignolles* » par la Compagnie « A l'Envers ».

Montant de la prestation : 2040,96 TTC avec le déplacement auxquels s'ajoutent des frais annexes de transport maritime et de logement et repas, en tout 250 €.

**TOTAL : 2.290 euros TTC**

\* **Le vendredi 13 avril 2012** : spectacle « *Un clair de lune à Bourville* », par la Compagnie des « Contes à rebours ».

Montant de la prestation : 1022 € TTC, y compris le déplacement, auxquels s'ajoutent des frais annexes de transport maritime et de logement et repas, en tout 250 €.

**TOTAL : 1.272 euros TTC**

Monsieur Boudaud : demande si c'est pendant les vacances ?

Madame Custine : répond que pour le mois de mars ce n'est pas pendant les vacances et qu'au mois d'avril c'est pendant les vacances.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE avec 9 voix Pour et 2 Abstentions, de solliciter le Conseil Général pour une aide financière en vue de la diffusion en 2011/2012 des deux spectacles (50% du coût du spectacle).

## 8) SUBVENTION AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION MORBIHANNNAISE DE DIFFUSION ARTISTIQUE POUR 2010 ET 2011

Madame Custine lit le bordereau suivant :

Depuis l'été 2009, la Commune de l'Ile d'Arz participe aux concerts organisés par la Communauté d'Agglomération qui subventionne en grande partie ces concerts des Musicales du Golfe dont le coût moyen est de 8000 €. Une subvention de 1000 € a ainsi été demandée à notre Commune pour sa participation en 2009 et versée, sous forme d'une subvention, à l'Association Morbihannaise de Diffusion Artistique. En 2010 la Communauté d'Agglomération a décidé d'aider un peu plus les deux îles, de ce fait la participation de la Commune a été fixée à 600 €, elle est du même montant pour 2011. Ces sommes seront imputées au chapitre des subventions aux associations.

Du fait que les subventions 2010 et 2011 n'ont pas été versées, il est proposé au Conseil de verser ces deux subventions au profit de l'Association Morbihannaise de Diffusion Artistique dès à

présent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 10 votes Pour et 1 abstention, d'attribuer une subvention de 600 € pour 2010 et de 600€ pour 2011 à l'Association Morbihannaise de Diffusion Artistique.

#### **9) TAXE DE SEJOUR : DATES DE VERSEMENT :**

La taxe de séjour, payée par les visiteurs passant au moins une nuit sur le territoire, qu'ils soient touristes de loisirs ou d'affaires, est collectée par les logeurs.

La somme due en joignant le registre de logeur (ou un document informatique équivalent) et l'état récapitulatif signé est expédié à la Mairie.

Le registre de logeur (ou son équivalent) ne doit contenir aucune information relative à l'état civil des personnes assujetties à la taxe de séjour. Il ne doit comporter que les informations caractérisant leur séjour, à savoir :

- la date d'arrivée, - la date de départ,
- le nombre de personnes assujetties, - le nombre de personnes exonérées,
- la somme de taxe de séjour récoltée,
- les motifs de réduction et d'exonération le cas échéant.

Jusqu'à présent le paiement devait se faire quatre fois chaque année, il est proposé au Conseil de modifier la date des versements et de les ramener à deux par an, à savoir le 31 mai et le 31 décembre.

Ces reversements doivent impérativement intervenir dans les vingt jours à compter de ces échéances.

Monsieur Boudaud : rappelle qu'il est important de recenser ceux qui payent et ceux qui ne payent pas. On peut notamment le voir au travers des sites de location. Il faut être vigilant pour que la taxe soit reversée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'Unanimité de fixer la date des versements de la taxe de séjour au 31 mai et au 31 décembre de chaque année.

#### **10) PRIME AU PERSONNEL :**

Un nouveau logiciel de gestion du camping a été installé pour la saison 2011. Ce nouveau logiciel a **nécessité** un certain temps de prise en main de la part de la gestionnaire du camping, parfois en dehors du temps de travail. D'autre part, **elle** a dû former la gestionnaire adjointe sur ce logiciel. De plus les recettes 2011 ont été très positives, elles devraient atteindre un montant de 80.000 € grâce à la forte implication de la gestionnaire.

C'est pourquoi il est proposé au Conseil le versement d'une prime de 200 € à Mme Marie Charlotte Relou, la gestionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de voter à l'Unanimité le principe du versement de cette prime exceptionnelle de 200 €.

#### **11) ADMISSION EN NON-VALEUR :**

Il est proposé au Conseil de voter une admission en non-valeur pour un montant de 4,84 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de voter à l'Unanimité l'admission en non-valeur pour un montant de 4,84 €.

## 7) Questions des élus

- Monsieur Boudaud : constate qu'à Penera il y aura l'électricité, mais pourquoi pas l'eau ?
- Monsieur Tatibouet : répond que nous avons préféré mettre l'eau en accessibilité à Keroland.
- Monsieur Boudaud : demande s'il y a bien 4 prises de courant à Penera ?
- Monsieur Tatibouet : effectivement il y a bien 4 prises. L'accès est libre mais il faut venir chercher une clef disponible à la mairie. Il serait opportun de prévoir un tarif pour les consommateurs hors associations.
- Monsieur Boudaud : demande si les ampoules ont-elles été changées récemment ?
- Monsieur Tatibouet : certainement, notamment dans ta rue.
- Monsieur Boudaud : fait constater qu'une ampoule est grillée en face de la maison de Monsieur Jean Bulot, alors que le virage est dangereux.
- Madame Marchienne : explique que pendant le mois de septembre il y a eu une grande marée, qui a créé il y a un énorme trou sur le ponton dans la descente côté est, il est nécessaire d'interpeller le conseil général.
- Madame Marchienne : demande si le personnel communal est définitivement installé au Douéro ?
- Monsieur Lorcy : confirme, sauf pour les repas.
- Madame Marchienne : interroge Monsieur le Maire pour connaître la date de l'échéance ?
- Monsieur Lorcy : le plus tôt possible
- \*Madame Marchienne : fait la suggestion suivante : ne peut-on pas y faire la cantine des enfants ?
- Madame Lebreton : intervient et dit qu'il est interdit car il y a les poubelles et les éviers, il y a obligations d'y avoir « une marche en avant ».
- Monsieur Lorcy : fait constater qu'il n'y a pas de cuisine à faire et qu'il n'y a qu'à chauffer les plats et donc il faudra étudier cette possibilité avec la DSV car ce local sera libre.
- Monsieur Boinot : demande si on peut réaménager ce local pour le mettre aux normes ?
- Monsieur Lorcy : répond oui, il y aura réflexion à mener sur le sujet.
- Monsieur Boinot : demande si on peut s'engager sur le fait que le Gourail soit réservé aux associations durant les mois de juillet et août ?
- Monsieur Lorcy : Est d'accord, mais précise que si la salle est souvent très occupée du 15 juillet au 15 août par les associations elle l'est beaucoup moins en dehors de ces dates. Il n'y a donc pas de raison pour refuser la salle pour un vin d'honneur, ou autre, si la salle est libre.
- Monsieur Boinot : rappelle qu'il y a eu le problème récent du théâtre où il y a eu interférence.
- Madame Lebreton : signale que pour éviter les anomalies de réservation il est demandé à partir de ce jour aux associations qui veulent réserver le Gourail de remplir un formulaire de réservation. Le talon réponse du formulaire est retourné validé par la mairie à l'association.
- Monsieur Boinot : dit qu'il existe un support informatique et que s'il est convenablement rempli, il ne peut y avoir d'erreur.
- Monsieur Lorcy : il y a eu effectivement une erreur du fait que la réservation n'a pas été notée.

- Madame Marchienne : il y a eu la mise en place d'AOT, corps morts, on a mis aussi des panneaux arrêt minutes à Penera et au Mounien est-ce que cela a servi aux usagers ?. Est-ce qu'à Béluré les bateaux à quai gênent le service public, n'y a-t-il pas moyen de faire quelque chose.
- Monsieur Lorcy : indique que le Conseil Général a écrit aux propriétaires des bateaux ventouses pour les menacer de les saisir s'ils restaient à quai mais que cette menace n'a pas, pour le moment, été mise en place.
- Madame Le Roux : indique que dans beaucoup d'endroits il y a des aménagements pour les bateaux avec des pontons, si on souhaite cet aménagement ou infrastructure ce sera à la charge de la commune.
- Monsieur Boinot : indique que l'Aumia a fait des remarques sur le sujet et, d'autre part, il souhaite connaître le côté légal de l'Aumia avec l'obligation d'en être membre ?
- Monsieur Poidvin : indique que nous avons vérifié et c'est tout à fait légal d'obliger les propriétaires des corps morts d'être membre de l'association du fait du service rendu.
- Monsieur Boinot : ne peut-on pas profiter des effets de la tempête pour retirer tous les petits bateaux qui sont hors d'usage à Kerolland ?
- Monsieur Tatibouet : Précise qu'il faut retrouver les propriétaires.
- Madame Lebreton : rappelle qu'au dernier conseil municipal, le logement de fonction de l'école a été refusé à l'instituteur, dans ce cas il faudrait peut être prendre une décision de désaffectation des locaux.
- Monsieur Lorcy : se demande pourquoi cette désaffectation ; si on veut loger une personne de passage juste pour une nuit ou deux ? Un gendarme par exemple ?
- Madame Lebreton : oui mais on a refusé à l'instituteur. Si ce local est toujours reconnu logement on aurait pu le donner à l'instituteur, alors que maintenant il doit aller loger à la Grande Vigne.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.**

Daniel LORCY

Gérard TATIBOUET

Marie-Thérèse LEBRETON

Marie-Hélène STEPHANY

Anne CUSTINE

Sylvie MARCHIENNE

Nadège LE ROUX

Michel BOINOT

André BOYDRON

Frédéric BOUDAUD

Jacques POIDVIN